

Grand Théâtre: «Qui épongera l'inondation?»

Une motion PLR demande l'engagement d'un expert pour évaluer le coût dû au retard du chantier

«Tragédie au Grand Théâtre! Qui épongera l'inondation?» Avec un tel titre, la motion PLR déposée vendredi promet d'animer la scène du Conseil municipal lors de la plénière de mercredi. Les conseillers municipaux **Vincent Subilia** et Olivier Wasmer veulent que la Ville engage un expert indépendant pour faire toute la lumière sur les retards du chantier de rénovation du Grand Théâtre.

Pour rappel, le 13 octobre, le Département des constructions et de l'aménagement annonçait que «d'importantes infiltrations d'eau» avaient été constatées «au bas des murs des sous-sols existants et des nouvelles extensions en sous-œuvre». De quoi entraîner une prolongation des travaux de quatre mois et repousser le retour de l'institution lyrique sur la place Neuve au 15 janvier 2019.

Réagissant aux premières interrogations du Municipal lors de la séance du 17 octobre, le maire Rémy Pagani avait rappelé avoir fait une demande de crédit de 4,5 millions pour divers et imprévus, et avait assuré que les 200 000 francs nécessaires à la création de puits pour stopper les infiltrations d'eau seraient couverts par cette enveloppe. «Nous maîtrisons les coûts de ce chantier», avait-il déclaré.

Pas de quoi convaincre les rangs du PLR. «Nous demandons qu'un expert établisse précisément les causes et conséquences du retard; qu'il chiffre le dommage exact et qu'il définisse les responsabilités», lance **Vincent Subilia** avec détermination. Les motionnaires rappellent que ce retard aura vraisemblablement de «graves conséquences financières» pour l'institution lyrique, contrainte de rester à l'Opéra des Nations et de modifier sa programmation.

Enfin, le texte exige que soient déterminées «l'étendue et la date de la connaissance des dégâts par le maître d'ouvrage». Une question que se pose aussi le Conseil d'État: il vient de suspendre les négociations avec la Ville au sujet du Grand Théâtre dans le cadre de la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton. Bénéficiant du soutien de la droite élargie (PLR, PDC, UDC et MCG), la motion sera, selon toute vraisemblance, débattue mercredi. **Marie Prieur**